

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 20**Pouvoirs :** 07**Excusé :** 00**Absents :** 02**Qui ont pris part****à la délibération :** 27SEANCE DU 21 FEVRIER 2025Date de convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - Mme ARGENTO Katia - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; M. CAILLEAUX Rémi donne pouvoir à M. VINCENT Romain ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. FRANCESCHINI Dament donne pouvoir à M. MARIN ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre ; M. SAUVAT Sébastien donne pouvoir à Mme ROCHE Mathilde.

Excusé :Absents : M. CHAMBELLAND Michel ; Mme SAUQUET Adeline.Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**12. MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER
AU PATRIMOINE IMMATERIEL DE L'HUMANITE - UNESCO**

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les élus qu'en termes de sécurité de nos mers et littoraux, le sauvetage en mer constitue une pratique essentielle. Cette dernière est une démonstration ancrée d'altruisme et de don de soi. C'est un réel engagement collectif forgeant un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire. Au cours des années, cette tradition, riche de par son histoire, de solidarité a évolué en un symbole de dévouement et de courage.

Monsieur le maire précise que, pour l'ensemble de ces raisons, il serait intéressant pour la commune de rejoindre l'initiative promue par l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.), pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Ainsi, par cette initiative, la commune invitera l'ensemble des communautés des gens de mer, associations, institutions et collectivités littorales, à créer une union permettant la reconnaissance et la protection par l'UNESCO de la pratique du sauvetage en mer, ainsi que de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.).

Diverses étapes sont nécessaires pour que cet objectif se réalise :

- le lancement d'une enquête nationale dans laquelle la commune apportera son concours afin de rassembler des témoignages, récits et autres données pour réaliser un dossier d'inventaire ;
- l'inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel ;
- le soutien des collectivités et des acteurs de la mer.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD S'EST ABSTENU.

D'adopter la mention présentée.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT